



BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023 À 18H00
Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14	MERY	FONTAINE Nathalie	
15	MOUXY	FILIPPI Laurent	Arrivé après la 13 ^{ème} délibération
16	ONTEX	CARRIER Christiane	
17	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
18	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
19	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	Pouvoir d'Antoine HUYNH
20	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VIONS	ARRAGAIN Manuel	Arrivé après la 9 ^{ème} délibération
24	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
CHANAZ	Yves HUSSON



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 août 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 19 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 1 procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°2022-026 : Réalisation des équipements nécessaires pour répondre à l'application des débits prélevables sur les ressources de Grand Lac - Barreau Est – Tronçons 1.4.4 – Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle que le marché relatif à la réalisation des équipements nécessaires pour répondre à l'application des débits prélevables sur les ressources de Grand Lac, appelé Barreau Est, a été attribué par délibération du 12 juillet 2022 au groupement EHTP/FONTAINE/MAURO pour un montant de 1 814 426.40 € HT. Le cabinet BARON GROUPE est Maître d'œuvre sur cette opération.

Le présent avenant a pour objet de régler à l'entrepreneur les travaux supplémentaires, non prévus au marché initial et rendus nécessaires suite à des contraintes techniques et d'urbanisme.

Les modifications induites font suite à des contraintes de circulation afin de limiter au maximum l'impact sur les riverains : la réalisation de travaux de nuit, le remblaiement des tranchées pour redonner l'accès aux riverains le Week end, la découverte de branchement AEP non répertoriés, la reprise de certains branchements plombs en parties privées. Le réseau d'eaux usées, rue Général Moreau a également dû être repris en tranchée commune avec l'AEP.

Ces modifications sont détaillées dans l'avenant n°1.

La plus-value globale, avec prise en compte des moins-values réalisées sur le chantier, s'élève à 56024,94 €HT soit une augmentation de 3,1 % du montant initial. Des prix supplémentaires ont été rendus nécessaires et doivent être intégrés dans l'avenant n°1 (plus-value de nuit, déplacement de feux, pose de marquage, etc).

La commission des procédures adaptées du 29 août 2023 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant n°1.

Les crédits inscrits au budget seront imputés sur la section d'investissement au programme d'eau potable 16AP.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2022-026.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 24
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 5 septembre 2023

Le Président,
Renauld BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI





Marché n°220261
Réalisation des équipements nécessaires
pour répondre à l'application des débits
prélevables sur les ressources de Grand Lac.
Barreau Est –Tronçons 1.4.4

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, Maître d'Ouvrage, représentée par Monsieur Renaud BERETTI, Président

D'UNE PART,

ET

Le groupement d'entreprises : EHTP / MAURO / FONTAINE TP , dont le mandataire est EHTP SAS - Siège : Parc d'activités de Laurade – St Etienne du grés – BP 47 – 13156 TARASCON / Agence : 385 route de la Peyrouse – 73800 LA CHAVANNE

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le marché a pour objet : Travaux de pose de conduites AEP Corsuet – Barreau Est, tronçons 1.4.4 depuis la passerelle du Sierroz jusqu'à l'Avenue de Saint Simond – Rue Général Moreau.

Procédure choisie : procédure adaptée

ARTICLE 2 – RAPPEL DU MARCHÉ INITIAL

Durée globale d'exécution du marché :

Pour chaque tranche, une durée de période de préparation est spécifiquement définie. Dans la limite du délai plafond indiqué ci-dessous, le délai d'exécution des travaux proposé par le candidat est :

- Pour la **Tranche Ferme** « Chemin de la Baye – Avenue de Saint Simond –DN 500 mm » :

Désignation	Délai proposé
Période de préparation	2 mois
Délais d'exécution	7,5 mois
Durée totale période d'exécution des travaux	9,5 mois

- Pour la **Tranche Optionnelle n°1** « Passage du Sierroz – DN 500 mm » :

Désignation	Délai proposé
Période de préparation	3 mois
Délais d'exécution	1 mois
Durée totale période d'exécution des travaux	4 mois

- Pour la **Tranche Optionnelle n°2** « Avenue de Saint Simond – Rue Général Moreau – DN 400 mm » :

Désignation	Délai proposé
Période de préparation	1 mois
Délais d'exécution	1,5 mois
Durée totale période d'exécution des travaux	2,5 mois

Ces délais incluent les délais pour la réalisation des travaux de renouvellement AEP associés.

Montant initial du marché :**- Travaux de la Tranche Ferme**

L'évaluation de l'ensemble des travaux de la Tranche Ferme « Chemin de la Baye – Avenue de Saint Simond », telle qu'elle résulte du détail estimatif est :

Montant (Tranche ferme) H.T. : 1 257 391,10..... Euros
 TVA (taux de%) : 251 478,22..... Euros
 Montant (Tranche ferme) T.T.C. : 1 508 869,32..... Euros

Tranche Ferme	Montant Hors TVA (euros)	Montant TVA au taux de % (euros)	Montant TTC (euros)
Barreau Est	716 313,53	143 262,71	859 576,25
Renouvellement AEP	253 862,50	50 772,50	304 635,00
Renouvellement EU	287 215,06	57 443,01	344 658,07

- Travaux de la Tranche optionnelle n°1

L'évaluation de l'ensemble des travaux de la Tranche Optionnelle n°1 « Passage du Sierroz », telle qu'elle résulte du détail estimatif est :

Montant (TO n°1) H.T. : 237 499,65..... Euros
 TVA (taux de%) : 47 499,93..... Euros
 Montant (TO n°1) T.T.C. : 284 999,58..... Euros

Tranche Optionnelle n°1	Montant Hors TVA (euros)	Montant TVA au taux de % (euros)	Montant TTC (euros)
Barreau Est	172 227,90	34 445,58	206 673,48
Renouvellement AEP	65 271,75	13 054,35	78 326,10

- Travaux de la Tranche optionnelle n°2

L'évaluation de l'ensemble des travaux de la Tranche Optionnelle n°2 « Avenue de Saint Simond – Rue Général Moreau», telle qu'elle résulte du détail estimatif est :

Montant (TO n°2) H.T. : 319 535,65..... Euros
 TVA (taux de%) : 63 907,13..... Euros
 Montant (TO n°2) T.T.C. : 383 442,78..... Euros

Tranche Optionnelle n°2	Montant Hors TVA (euros)	Montant TVA au taux de % (euros)	Montant TTC (euros)
Barreau Est	247 700,25	49 540,05	297 240,30
Renouvellement AEP	71 835,40	14 367,08	86 202,48

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de régler à l'entrepreneur les travaux supplémentaires, non prévus au marché initial et rendus nécessaires suite à des contraintes techniques et d'urbanisme.

Les modifications induites sont :

- La réalisation de travaux de nuit pour les traversées au niveau de l'avenue Saint Simond de manière réaliser les travaux en route barrée et limiter l'impact sur les riverains. Ces travaux ont également permis une moins-value par rapport à l'amélioration des cadences du fait de l'absence de circulation.
- Le déplacement des feux tricolores au niveau du croisement de l'avenue Saint Simond et du chemin de la baye afin de fluidifier le trafic par rapport à de simples feux de chantier.
- Le marquage de place de parking au niveau de la place Saint Sigismond afin de créer des places de stationnement provisoire pour les riverains impactés par le chantier.
- Le remblaiement de la tranchée les week-ends au niveau du chemin de la Baye de manière à rendre l'accès avec véhicules aux riverains.
- La création de prix nouveau pour la mise en œuvre de regards compteurs d'eau potable double, triple et quadruple.
- La réalisation d'une sauterelle en PEHD DN 160mm au-dessus de la passerelle du Sierroz, afin de minimiser l'impact des travaux sur le réseau de distribution d'eau potable et limiter au maximum les coupures d'eau durant le chantier.
- La reprise de branchement AEP en partie privé, lors de déplacement de compteur d'eau en limite de propriété et que les réseaux existants étaient en plomb.
- Le renouvellement du réseau d'eaux usées de la rue du général Moreau en tranchée commune avec le réseau AEP du Barreau Est.

La plus-value globale avec prise en compte des moins-values réalisé sur le chantier, s'élève à 56 024,94 €HT soit une augmentation de 3,1 % du montant initial.

ARTICLE 3 — NOUVELLE ECONOMIE DU MARCHÉ

- Travaux de la Tranche Ferme

TRANCHE FERME	Marché	Avenant n°1	Marché + Avenant n°1
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 500 mm - Tranche ferme - Barreau Est	716 313,54 €	79 597,96 €	795 911,50 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 200 mm - Tranche ferme - Renouvellement AEP	253 862,50 €	4 521,98 €	258 384,48 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 300 mm - Tranche ferme - Renouvellement EU	287 215,06 €	-38 952,31 €	248 262,75 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Branchements après compteurs (Avenant n°1)		11 402,13 €	11 402,13 €
MONTANT TOTAL H.T.	1 257 391,10 €	56 569,76 €	1 313 960,86 €

- Travaux de la Tranche optionnelle n°1

TRANCHE OPTIONNELLE N°1	Marché	Avenant n°1	Marché + Avenant n°1
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 500 mm - Tranche optionnelle n°1 - Barreau Est	172 227,90 €	0,00 €	172 227,90 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 200 mm - Tranche optionnelle n°1 - Renouvellement AEP	65 271,75 €	0,00 €	65 271,75 €
MONTANT TOTAL H.T.	237 499,65 €	0,00 €	237 499,65 €

- Travaux de la Tranche optionnelle n°2

TRANCHE OPTIONNELLE N°2	Marché	Avenant n°1	Marché + Avenant n°1
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 400 mm - Tranche optionnelle n°2 - Barreau Est	247 700,25 €	-32 527,30 €	215 172,95 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 200 mm - Tranche optionnelle n°2 - Renouvellement AEP	71 835,40 €	-3 082,50 €	68 752,90 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Renouvellement EU (Avenant n°1)		35 064,98 €	35 064,98 €
MONTANT TOTAL H.T.	319 535,65 €	-544,82 €	318 990,83 €

- Nouvelle économie du marché

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX	Marché	Avenant n°1	Marché + Avenant n°1
MONTANT DES TRAVAUX - TRANCHE FERME	1 257 391,10 €	56 569,76 €	1 313 960,86 €
MONTANT DES TRAVAUX - TRANCHE OPTIONNELLE N°1	237 499,65 €	0,00 €	237 499,65 €
MONTANT DES TRAVAUX - TRANCHE OPTIONNELLE N°2	319 535,65 €	-544,82 €	318 990,83 €
MONTANT TOTAL H.T.	1 814 426,40 €	56 024,94 €	1 870 451,34 €
T.V.A. 20%	362 885,28 €	11 204,99 €	374 090,27 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	2 177 311,68 €	67 229,92 €	2 244 541,61 €

En annexe, la nouvelle répartition par co-traitant

ARTICLE 4 - PRIX DE REGLEMENT - MONTANT DES TRAVAUX

Les prix des plus-values et moins-value énoncés dans ce présent avenant sont des prix unitaires et forfaitaires et seront réglés selon les dispositions du Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires du marché.

Les prix supplémentaires suivants ont été rendus nécessaires :

PRIX NOUVEAUX					
N° des prix	Désignation des ouvrages	Prix Unitaire (EUR)	Quantité	unité	Montant H.T.
PN1	Plus-value de nuit	3 671,25 €	6,00	nuit(s)	22 027,50 €
PN2	Plus-value de nuit avec aspiratrice	3 778,13 €	1,00	nuit(s)	3 778,13 €
PN3	PV avec déblais	25,05	100,00	m3	2 505,00 €
PN4	Sondage de Nuit	3660	2,00	unité(s)	7 320,00 €
PN5	Déplacement des Feux Avenue de Saint Simond	9481,25	1,00	Forfait	9 481,25 €
PN6	Pose Marquage place de parking	1655,63	2,00	Forfait	3 311,26 €
PN7	Passage riverain le Week-end	10 000,00 €	1,00	Forfait	10 000,00 €
PN8	Plus-Value Regard Compteur Double	133,68 €	6,00	unité(s)	802,08 €
PN9	Plus-Value Regard Compteur Triple	798,14 €	1,00	unité(s)	798,14 €
PN10	Plus-Value Regard Compteur Quadruple	975,41 €	1,00	unité(s)	975,41 €
PN11	Sauterelle PEHD 160	24 695,04 €	1,00	Forfait	24 695,04 €
PN12	Moins-value cadence travaux de nuit	2 557,97 €	6,00	Forfait	22 027,50 €
Total H.T.					85 693,81 €

ARTICLE 5 — PROLONGATION DE DELAIS

L'avenant n'a aucune incidence sur les délais.

ARTICLE 6

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire original

A Aix les Bains, le 11/08/2023

Tampon et signature des co-traitants

A Aix les Bains, le

Le Maître d'Ouvrage
Grand Lac

REPARTITION DU GROUPEMENT



RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX par onglet	Situation cumulée
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 500 mm - Tranche ferme - Barreau Est	795 911,50 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 200 mm - Tranche ferme - Renouvellement AEP	258 384,48 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Branchements après compteurs (Avenant n°1)	11 402,13 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 300 mm - Tranche ferme - Renouvellement EU	248 262,75 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 500 mm - Tranche optionnelle n°1 - Barreau Est	172 227,90 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 200 mm - Tranche optionnelle n°1 - Renouvellement AEP	65 271,75 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 400 mm - Tranche optionnelle n°2 - Barreau Est	215 172,95 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Fonte 200 mm - Tranche optionnelle n°2 - Renouvellement AEP	68 752,90 €
1.4.4 - Chemin de la Baye - Renouvellement EU (Avenant n°1)	35 064,98 €
MONTANT TOTAL H.T.	1 870 451,34 €
T.V.A. 20%	374 090,27 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	2 244 541,61 €

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX par budget	Situation cumulée
MONTANT DES TRAVAUX DE BARREAU-EST	1 183 312,35 €
MONTANT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT AEP	403 811,26 €
MONTANT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EU	283 327,73 €
MONTANT TOTAL H.T.	1 870 451,34 €
T.V.A. 20%	374 090,27 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	2 244 541,61 €

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX par tranche	Situation cumulée
MONTANT DES TRAVAUX - TRANCHE FERME	1 313 960,86 €
MONTANT DES TRAVAUX - TRANCHE OPTIONNELLE N°1	237 499,65 €
MONTANT DES TRAVAUX - TRANCHE OPTIONNELLE N°2	318 990,83 €
MONTANT TOTAL H.T.	1 870 451,34 €
T.V.A. 20%	374 090,27 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	2 244 541,61 €

EHTP (50%)	MAURO (25%)	FONTAINE TP (25%)
397 955,75 €	198 977,88 €	198 977,88 €
129 192,24 €	64 596,12 €	64 596,12 €
5 701,07 €	2 850,53 €	2 850,53 €
124 131,38 €	62 065,69 €	62 065,69 €
86 113,95 €	43 056,98 €	43 056,98 €
32 635,88 €	16 317,94 €	16 317,94 €
107 586,48 €	53 793,24 €	53 793,24 €
34 376,45 €	17 188,23 €	17 188,23 €
17 532,49 €	8 766,25 €	8 766,25 €
935 225,67 €	467 612,84 €	467 612,84 €
187 045,13 €	93 522,57 €	93 522,57 €
1 122 270,80 €	561 135,40 €	561 135,40 €

EHTP (50%)	MAURO (25%)	FONTAINE TP (25%)
591 656,18 €	295 828,09 €	295 828,09 €
201 905,63 €	100 952,82 €	100 952,82 €
141 663,87 €	70 831,93 €	70 831,93 €
935 225,67 €	467 612,84 €	467 612,84 €
187 045,13 €	93 522,57 €	93 522,57 €
1 122 270,80 €	561 135,40 €	561 135,40 €

EHTP (50%)	MAURO (25%)	FONTAINE TP (25%)
656 980,43 €	328 490,22 €	328 490,22 €
118 749,83 €	59 374,91 €	59 374,91 €
159 495,42 €	79 747,71 €	79 747,71 €
935 225,67 €	467 612,84 €	467 612,84 €
187 045,13 €	93 522,57 €	93 522,57 €
1 122 270,80 €	561 135,40 €	561 135,40 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 11 : Marché n.2022-026 : Réalisation des équipements nécessaires pour répondre à l'application des débits prélevables sur les ressources de Grand Lac - Barreau Est -Tronçons 1.4.4 - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 14/09/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 14/09/2023

Numéro de l'acte : d4664 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230905-d4664-DE

Date de décision : 05/09/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant

